



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

# **Stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur des risques naturels et hydrauliques**

Période 2025 – 2027

*Juin 2025*

**P8 – SPR – Stratégie régionale**

**Stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
des risques naturels et hydrauliques  
Période 2025 – 2027**

**Rédaction**

Indice	Rédacteur	Vérificateur	Date	Modifications
1	Delphine PICOT	Pierre MONTEILLER		Version

**Approbation**

Approuvé par (Nom, Fonction)	Le	Visa
Pierre MONTEILLER Chef du service prévention des risques		

**Diffusion**

Attribution	Information
Services risques des DDT(M) de la région PACA	

**Archivage**

DREAL PACA / Service prévention des risques – Unité risques naturels majeurs

**Affaire suivie par**

Delphine PICOT Cheffe de l'unité risques naturels majeurs Service prévention des risques
Tél. 04 88 22 62 68
Mél. delphine.picot@developpement-durable.gouv.fr

**Références**

--

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 2/17

## Table des matières

1 Feuille de route nationale.....	4
2 Stratégie régionale.....	5
2.1 Formation.....	5
2.2 BOP 181.....	6
2.3 Information préventive et culture du risque.....	6
2.4 PAPI / STePRIM.....	7
2.5 Plans de prévention des risques naturels (PPRN) et Porter à Connaissance (PAC).....	8
2.6 Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité.....	9
2.7 Contrôle des OH.....	9
2.7.1 Poursuite des autorisations des systèmes d'endiguement.....	9
2.7.2 Mise en œuvre de l'arrêté technique barrages du 06/08/2018.....	9
2.7.3 Réalisation des contrôles d'ouvrages hydrauliques.....	10
2.8 Actions par type d'aléa.....	10
2.8.1 Inondations.....	10
2.8.1.1 Mission Référent Départemental Inondation (RDI).....	10
2.8.1.2 Directive inondation.....	10
2.8.1.3 Vigicrues 2030 et SDPC.....	10
2.8.2 Risques en montagne.....	11
2.8.3 Mouvements de terrain.....	11
2.8.4 Séisme.....	11
2.8.5 Feux de forêt et de végétation.....	12
3 Mise en œuvre et évaluation de la stratégie.....	12
3.1 Le suivi de la stratégie.....	12
3.2 Indicateurs selon la feuille de route nationale.....	13
4 Glossaire.....	16
5 Annexes.....	17

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 3/17

# 1 Feuille de route nationale

La feuille de route nationale a été validée par courrier du 02/04/2025 [1].

Elle précise notamment les actions à mener sur la période 2025/2027, visant les thèmes suivants :

- ➔ **Obligations régaliennes et réglementaires de l'Etat via notamment :**
  - les DDRM (Dossiers Départementaux sur les Risques Majeurs),
  - les PPRN (Plans de Prévention des Risques Naturels) et/ou les PAC (Porteurs A Connaissance), intégrant la prise en compte du changement climatique, la révision des documents trop anciens, la priorisation au regard des enjeux locaux et des sites les plus dangereux,
  - la prise en compte des risques dans les documents de planifications (PGRi, SDAGE, SRADDET),
  - la réalisation coordonnée des cartes d'aléa des PPRi (Plans de Prévention des Risques inondation) et des TRI (Territoires à Risques Inondation) dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle de la DI (Directive Inondation),
  - la poursuite des microzonages sismiques,
  - le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (OH), notamment des barrages et des systèmes d'endiguement (SE),
  - la production opérationnelle de la vigilance crues.
  
- ➔ **Accompagnement par l'État des collectivités portant des démarches de prévention notamment par :**
  - Des actions d'information et de sensibilisation des élus aux risques (webinaires, CDRNM, rappels sur les DICRIM...),
  - Des actions de sensibilisation du grand public aux risques (Journée Nationale de la Résilience (JNR), relai des campagnes de sensibilisation...)
  - La mise en œuvre de démarches partenariales (PAPI et STePRIM (Stratégie territoriale de prévention des risques en montagne) notamment) en rappelant la nécessaire anticipation de la maîtrise foncière et des potentielles procédures environnementales et en visant les secteurs à forte sinistralité,
  - La réalisation d'un état des lieux des sites en territoires de montagne, suivis par les services de l'État au regard de l'ampleur de l'aléa et des enjeux concernés, et la présentation d'une stratégie de gestion adaptée,
  - La transmission des conclusions produites par le service de restauration des terrains en montagne (RTM) de l'Office national des forêts (ONF) sur les caractérisations du risque d'origine glaciaire ou périglaciaire dans le cadre de la démarche de « levée de doutes »,
  - Le renforcement de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).
  
- ➔ **Contribution locale de l'État aux grands projets nationaux via :**
  - Le déploiement du service étendu projet (Vigicrues 2030),

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 4/17

- La promotion des services actuels de Vigicrues et en particulier le service d'avertissement automatique Vigicrues Flash aux élus,
- La révision des schémas directeurs de prévision des crues (SDPC),
- La consolidation du réseau des référents départementaux inondation (RDI).

La feuille de route nationale fait également état des outils et apports méthodologiques de la DGPR par :

- ➔ **La réalisation d'études** notamment sur la prise en compte du changement climatique, conduisant à développer une nouvelle méthodologie d'élaboration des PPRN, cartographies des risques à l'échelle nationale (retrait gonflement des argiles (RGA), inondation, feux de forêt),
- ➔ **L'évolution de la vigilance départementale** pluie-inondations de Météo-France vers la vigilance à l'échelle des bassins versants.

La feuille de route souligne la nécessité d'améliorer le suivi budgétaire du FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Elle précise également que le fonds vert doit être mobilisé préférentiellement sur les territoires ou pour des projets non éligibles au FPRNM.

La feuille de route rappelle enfin la nécessité de renseigner les bases de données nationales (TRITON, Géoportail, Sweet Pepper).

## 2 Stratégie régionale

La stratégie régionale 2025 – 2027 s'inscrit dans la continuité des stratégies mises en œuvre précédemment. Elle a été validée en CAR du 23/07/2025. Le présent document de synthèse s'appuie sur **14 fiches actions en annexes**, qui seront mises à jour chaque année de la stratégie et qui précisent le rôle de la DREAL (en majorité, pour le suivi des actions et ses missions d'animation) et / ou des DDT(M) (notamment pour ce qui concerne la programmation des PPRN / PAC).

**La DREAL assure son rôle d'animation des services départementaux au sein de la région.** Elle est le relai du niveau national. Elle agit également en appui des DDT(M) dans l'accompagnement des nouveaux arrivants selon leur besoin. En pièce jointe du présent document, **une fiche action spécifique aux actions d'animation [2]** portées par la DREAL PACA permet de définir le type de mesures prévues et leur calendrier annuel.

### 2.1 Formation

L'accès à la formation est une priorité pour les services déconcentrés dont les effectifs sont régulièrement renouvelés, et cela sur deux aspects :

- les formations techniques sont peu nombreuses, souvent éloignées de la région ;
- la réduction des moyens financiers impacte notablement les services, notamment les

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 5/17

DDT(M).

Pour ces raisons, une offre de formation locale ou le déploiement de webinaires ou de formations en distanciel doit être développée, même si la formation en présentiel reste à privilégier en ce qui concerne les formations longues et techniques.

## 2.2 BOP 181

Le pilotage de la programmation budgétaire du BOP 181 est un enjeu majeur pour la région, d'une part pour optimiser les ressources allouées par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), et d'autre part pour assurer la soutenabilité du budget au regard des attentes du contrôleur budgétaire régional (CBR). Les modalités des grandes étapes de suivi et pilotage de cette programmation, ainsi que les actions d'animation portées par la DREAL sont précisées dans **une fiche action spécifique « BOP 181 » en annexe [3]**.

## 2.3 Information préventive et culture du risque

Afin d'assurer l'accès à l'information, les services de l'Etat (DDT(M) ou SIDPC) assureront une **mise à jour régulière des documents des risques majeurs (DDRM) dans les délais réglementaires**, soit tous les 5 ans au maximum, ainsi qu'une transmission adaptée aux maires de chaque commune concernée.

L'ensemble des acteurs veillera et encouragera l'émergence des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM – avec mise à jour tous les cinq ans) exhaustifs dans les délais pour tendre vers une couverture de l'ensemble des communes concernées par un plan de prévention des risques naturels (PPRN).

Une communication appuyée sur les outils de communication est déjà engagée par la DREAL via le Cypres, mais des séances d'information locales (réunions, webinaires, CDRNM...) devront être menées par les DDT(M) et pourront être amplifiées en 2026, en fonction du taux de renouvellement des élus à la suite des élections municipales.

**Le site Géorisques** permet pour toute adresse, d'obtenir automatiquement un état prérempli des risques auxquels un bien immobilier est soumis. Cette information, qui doit notamment être fournie par le propriétaire ou le bailleur en cas de vente ou de location d'un bien, est désormais accessible en ligne. Cela nécessite une mise à jour régulière des bases de données, notamment GASPARE.

**Le projet Sweet Pepper**, porté par la DGPR doit conduire à améliorer l'accès aux données des PPR : la mise à jour de ces informations va notamment mobiliser les services des DDT(M) en particulier en 2025.

Le site internet de l'observatoire régional des risques naturels majeurs (ORRM) reste un outil de valorisation de l'information mise à disposition du public.

**L'opération RISK CO TOUR**, qui permet d'assurer une journée de culture du risque dans un collège

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 6/17

de chaque département de la région, est organisée par la DREAL, l'AFPCNT et les CPIE notamment (avec la participation de plusieurs autres partenaires) : cette opération sera renouvelée en 2025.

**Concernant l'opération de culture du risque « journée nationale de la résilience », la DREAL PACA est référente régionale :** à ce titre elle assure la labellisation des actions d'envergure régionale, assure le suivi de l'enveloppe budgétaire associée pour l'attribution des subventions. Les services déconcentrés sont appelés à monter des opérations en propre et à en faire la promotion localement.

Les boîtes à risques (incendie de forêt et inondation) seront améliorées tant sur le fond que sur la forme. L'objectif est de pourvoir en mettre à disposition une de chaque, dans chaque département de la région.

Les services de l'Etat, notamment la DREAL, seront amenés à participer aux campagnes nationales de communication, d'une part sur la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation, d'autre part sur les pluies méditerranéennes intenses.

Deux fiches actions concernent la thématique de l'information préventive :

- **[4] Information préventive – Gaspar et Géorisques :** cette fiche précise notamment les modalités de suivi réalisées par DREAL
- **[5] Information préventive – Culture du risque :** cette fiche précise les modalités d'animation portées par la DREAL et les actions de culture du risque proposées.

## 2.4 PAPI / STePRIM

**La DREAL continuera d'accompagner l'émergence de nouvelles démarches et la poursuite de celles existantes, en soutien des DDT(M),** notamment en participant aux réunions de cadrage, ainsi qu'aux COFIL (comités de pilotage) et COTECH (comités technique) faisant état d'évolutions majeures (avenants).

Afin d'assurer la meilleure fluidité entre les phases d'accompagnement et d'instruction des dossiers de PAPI, il est nécessaire que la DREAL soit informée suffisamment en amont de leur émergence, par le référent État ou la DDT(M).

A cet effet, des **bilatérales entre DDT(M) et DREAL** seront prévues régulièrement afin d'échanger à froid sur les évolutions des PAPI, pour optimiser l'accompagnement des porteurs et l'instruction de leurs dossiers.

Pour ce qui concerne les avenants des PAPI, un mode opératoire simplifié, reprenant les grandes lignes du cahier des charges (fond et forme) pour les différents types d'avenant, sera proposé au premier semestre 2025.

Un **club PAPI** regroupant porteurs, maîtres d'ouvrage, DDT(M), bureaux d'études et partenaires financiers et institutionnels sera organisé une fois par an. Des clubs PAPI locaux, pour les départements le souhaitant, sont également envisagés afin de répondre aux questions des porteurs et maîtres d'ouvrage, sous un format plus restreint.

**Une fiche action décline précisément les actions portées par la DREAL en lien avec les PAPI [6].**

De façon similaire, pour les **STePRIM**, la DREAL assurera une mission d'accompagnement des DDT(M) souhaitant promouvoir cette démarche partenariale auprès des collectivités dont le territoire est concerné par des problématiques multirisques en montagne. En particulier, la finalisation

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 7/17

par la DGPR de l'outil d'aide à la décision (études technico-économiques) est prévue en 2025.

**Une fiche action [7] décline précisément ces mesures.**

Enfin, tant pour les PAPI que les STePRIM, il est rappelé que les porteurs doivent régulièrement renseigner l'outil de suivi **TRITON**.

**Une fiche action [8] rappelant cet objectif suivi par la DREAL et la DGPR est jointe au présent document.**

## 2.5 Plans de prévention des risques naturels (PPRN) et Porter à Connaissance (PAC)

L'annexe de la feuille de route nationale rappelle les obligations régaliennes de l'Etat en ce qui concerne l'élaboration de PPRN. Elle précise les critères de priorisation (prise en compte du changement climatique, révision des documents trop anciens, sites les plus dangereux).

Il peut être souligné localement que les objectifs de la feuille de route nationale, notamment en matière de PPRN, pourront être ralentis dans leur réalisation compte tenu des élections municipales de 2026.

**Une fiche action [9] en annexe précise les objectifs que les DDT(M) se sont fixé en lien avec cette thématique (PPRN et PAC traduits aux règlements d'urbanisme).** Est également joint un tableau précisant les objectifs fixés par et pour chaque département, au regard des enjeux locaux identifiés et des critères de priorisation nationaux.

Concernant le ruissellement, la feuille de route nationale rappelle que « *la cartographie de ce phénomène diffus reste complexe du fait des nombreuses causes à l'origine du phénomène. Des fiches techniques sont déjà mises à disposition sur ces sujets. La carte nationale intégrant le ruissellement offrira aux services déconcentrés et aux collectivités une donnée de référence. Dans l'élaboration des PPRi, les inondations par ruissellement peuvent être intégrées lorsque le risque le justifie, (sinon c'est un sujet qui relève de la gestion des eaux pluviales par les syndicats d'eau, régies ou établissements ad hoc).* » Les DDT(M) rappellent leur volonté d'être associées à la démarche d'élaboration de cette cartographie .

**NB : L'aléa ruissellement fait toujours l'objet d'une attente forte de la région PACA en matière de directives nationales pour l'élaboration des PPRn (guide spécifique) et pour l'éligibilité au Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM - action 14 du BOP181).**

Le guide régional PPRI PACA établi dans le cadre de la précédente stratégie pourra être utilisé au besoin par les DDT(M).

Concernant le phénomène de retrait-gonflement des argiles, la feuille de route engage les services des DDT(M) à dé-prescrire les PPR argile non approuvés et d'étudier la nécessité d'abroger au cas par cas ceux déjà approuvés.

Dans les communes les plus exposées de l'hexagone au risque séisme (zone de sismicité 4), la poursuite de la réalisation des microzonages sismiques ou l'élaboration de PPR sismiques sont attendues, afin de permettre la mise en œuvre la plus adaptée des normes constructives

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 8/17

## 2.6 Mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité

En relai de l'impulsion nationale, les services de l'État déconcentrés continueront de se mobiliser autour de la réduction de la vulnérabilité. Ce sujet mérite d'émerger davantage auprès des collectivités pour notamment donner suite aux nombreux diagnostics déployés (via les PAPI, ou en application des PPRN).

## 2.7 Contrôle des OH

### 2.7.1 Poursuite des autorisations des systèmes d'endiguement

Après un accompagnement des structures GEMAPIennes sur le territoire, celles-ci ont avancé sur les autorisations des anciennes digues en systèmes d'endiguement dans leur état actuel. Même si 1/3 des dossiers attendus a été déposé, l'ensemble des collectivités et des bureaux d'études agréés sont mobilisés sur la protection contre les inondations, prévoyant des améliorations des systèmes existants ou des solutions de stockage temporaires dans leurs stratégies (STEPRIM ou PAPI).

L'effort du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques porte en priorité sur sa contribution aux autorisations des systèmes de classe B (9 en janvier 2025).

**L'objectif national de connaître et d'autoriser l'ensemble du parc pour 2027 semble difficilement atteignable. A défaut, l'aboutissement des demandes d'autorisation des SE dans un délai de moins d'un an est un objectif pour les services instructeurs et contributeurs.**

### 2.7.2 Mise en œuvre de l'arrêté technique barrages du 06/08/2018

Jusqu'au 06/08/2018, les exigences de sécurité des barrages français reposaient sur des règles de l'art issues des recommandations du Comité Français des Barrages et Réservoirs. Depuis le 06/08/2018, l'arrêté technique barrages fixe réglementairement les exigences essentielles de sécurité relatives à la tenue aux crues et aux séismes des barrages existants et à construire de classe A, B et C.

Pour les barrages existants de classe A et B, l'arrêté prescrit de procéder sans délai aux vérifications nécessaires : **les délais de mise en conformité sont fixés au 31/12/2030 pour les barrages de classe A, et au 31/12/2035 pour les barrages de classe B.** Dans le cas où l'exploitant s'est engagé, dans le cadre d'une étude de dangers existante avant la parution de l'arrêté, à prendre des mesures visant à respecter les exigences essentielles de sécurité, celles-ci sont achevées avant le 31/12/2025 pour les barrages de classe A et avant le 31/12/2030 pour les barrages de classe B.

Le SCSOH suit avec attention les études de danger des barrages de classe A et B afin de s'assurer de leur mise en conformité à cet arrêté. Des études sont prévues sur le barrage de Serre-Ponçon et des modifications de fonctionnement sur le barrage de Ste Croix pour répondre à ces dispositions. Le barrage de La Laye est en travaux pour respecter avant la fin de l'année 2025 la capacité d'évacuation des crues réglementaire.

Les analyses du SCSOH se poursuivent avec ses appuis techniques INRAE et PoNSOH pour aboutir

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 9/17

à une amélioration de la sécurité.

**C'est une priorité du SCSOH que de s'assurer de la mise en conformité des ouvrages de classe A avant le 31 décembre 2030.**

### **2.7.3 Réalisation des contrôles d'ouvrages hydrauliques**

Le plan de contrôle pluri-annuel des barrages/systèmes d'endiguement sera mis en œuvre par le SCSOH, conformément aux orientations nationales, et dans le respect des guides produits par la DGPR en 2020 (guide de l'inspection et guide de la gestion des non-conformités).

Par ailleurs, les actions engagées suite aux contrôles antérieurs des barrages de classe C seront poursuivies.

Les contrôles thématiques sur site et les contrôles documentaires (qui ont prouvé leur efficacité pendant les confinements) seront poursuivis.

## **2.8 Actions par type d'aléa**

### **2.8.1 Inondations**

#### **2.8.1.1 Mission Référent Départemental Inondation (RDI)**

Les DDT(M) disposent de la compétence « référent départemental inondation » (RDI) définie par la circulaire du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national. Dans ce cadre, les DDT(M) assureront la consolidation de la mission en améliorant de façon continue la préparation à la crise.

**Une animation régionale des RDI est mise en place par la DREAL : elle est précisée dans la fiche action [10] en annexe.**

#### **2.8.1.2 Directive inondation**

Les DDT(M) concernées s'attacheront à coordonner la production des cartes d'aléa des PPRi et avec celles des TRI (territoires à risques inondation) dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle de la DI (Directive Inondation). **Ces éléments sont précisés dans la fiche DI [11] en annexe.**

#### **2.8.1.3 Vigicrues 2030 et SDPC**

Suivant une logique de bassins versants, 3 SPC interviennent sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : le SPC Med Est (fleuves côtiers), le SPC Grand Delta (axe Rhône et Durance) et le SPC Alpes du Nord (Dévoluy et Drac). Le SPC Grand Delta et le SPC Med-Est assurent la vigilance Crues (via Vigicrues) sur un certain nombre de cours d'eau, dits tronçons surveillés, qui sont décrits dans le SDPC Rhône Méditerranée. La production de la vigilance Crues est réalisée H24 / 7j/7 sur la base des données hydrométriques notamment produites par leurs équipes dédiées ainsi que des données de Météo-France. Ce travail se fait toujours en lien très étroit avec le Service Central Vigicrues, les missions RRI et RDI, les SIDPC ainsi que les collectivités porteuses de SDAL.

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 10/17

Lors des 4 prochaines années, les prévisionnistes des crues et les hydromètres vont être mobilisés pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale VIGICRUES qui repose sur 4 axes déclinés de manière opérationnelle dans le nouveau plan d'action quadriennale (PAQ) qui doit être décliné dans chaque DREAL. L'axe 1 relatif au déploiement de VIGICRUES 2030 occupera une place particulièrement importante avec un suivi dédié.

**Les 4 axes de la stratégie nationale sont les suivants :**

1. améliorer le service rendu aux citoyens et aux autorités de crise avec une couverture complète du territoire métropolitain par la vigilance crues d'ici 2030 ;
2. garantir une production sécurisée et de qualité ;
3. intégrer les évolutions scientifiques et techniques ;
4. structurer l'organisation du réseau et des partenariats.

Le SPC Med-Est poursuit le même engagement pour la Corse et travaille étroitement avec les équipes de bassin et les équipes d'hydromètres de la DREAL Corse, non seulement pour la production de la vigilance mais également pour le déploiement du dispositif couverture totale 2030 au travers la mise en œuvre du SDPC du bassin Corse et du PAQ du SPC Med-Est.

**Ces éléments sont précisés dans la fiche UPCH [12] en annexe.**

### **2.8.2 Risques en montagne**

La réalisation d'un état des lieux des sites en territoires de montagne, suivis par les services de l'État au regard de l'ampleur de l'aléa et des enjeux concernés, et la présentation d'une stratégie de gestion adaptée doit être engagée par les DDT(M).

La transmission des conclusions produites par le service de restauration des terrains en montagne (RTM) de l'Office national des forêts (ONF) sur les caractérisations du risque d'origine glaciaire ou périglaciaire dans le cadre de la démarche de « levée de doutes » sera par ailleurs menée par la DDT(M).

### **2.8.3 Mouvements de terrain**

Une étude sur le gypse à l'échelle régionale sera pilotée par la DREAL, en collaboration avec le BRGM et le CEREMA. Le cahier des charges devrait être finalisé début 2025.

La note MEZAG fera l'objet d'une information auprès des DDT(M) dès sa parution.

**Une fiche action [13] rappelant ces éléments est jointe au présent document.**

### **2.8.4 Séisme**

La feuille de route engage les services des DDT(M) à privilégier la réalisation de microzonages sismiques plutôt que l'élaboration de PPR.

La DREAL propose également de coordonner l'action régionale en matière de prévention du risque séisme, notamment en dupliquant d'un département à un autre, les actions opérationnelles de prévention, de sensibilisation et d'information sur le risque séisme (plaquette d'information et cartographie interactive).

**Une fiche action [14] rappelant ce programme est jointe au présent document.**

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 11/17

## 2.8.5 Feux de forêt et de végétation

En bonne articulation avec les GT nationaux portant d'une part sur la méthodologie et le traitement des données, et d'autre part sur l'harmonisation des cartographies, l'unité RNM propose notamment à l'échelle régionale :

- de produire un document autoportant rappelant les différents textes applicables en matière de prévention du risque incendie, le calendrier associé et permettant au travers d'un logigramme de visualiser les différentes options pouvant être retenues en matière de gestion de l'urbanisation ;
- d'organiser une présentation du rapport technique de classification du bâti aux interfaces bâti/végétation ainsi qu'un accompagnement auprès des DDT pour la prise en main de l'outil ;
- d'organiser un GT portant sur la qualification des enjeux.

Une fiche action [15] rappelant ces propositions est jointe au présent document.

## 3 Mise en œuvre et évaluation de la stratégie

### 3.1 Le suivi de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie fera l'objet d'un bilan annuel par le biais de l'évaluation des indicateurs nationaux présents dans la feuille de route nationale. Ces indicateurs sont également rappelés dans le paragraphe suivant.

Par ailleurs, les DDT(M) transmettront annuellement à la DREAL un descriptif des actions phares et emblématiques mises en œuvre au cours de l'année. Ces éléments permettront d'alimenter le bilan qualitatif de la stratégie pluri-annuelle.

La mise en œuvre de la stratégie sera également évaluée au regard des capacités techniques et financières des services (ETP, crédits...).

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 12/17

## 3.2 Indicateurs selon la feuille de route nationale

Thème	Indicateur	Objectif	Services concernés
Dire le risque	Taux de communes exposées aux risques majeurs ayant fait l'objet d'une mise à disposition des informations par l'État (TIM ou PAC)	100 %	DDT(M)
PPRN et PAC	Nombre de communes concernées par une prescription de PPR (élaboration initiale ou révision) dans l'année	Au niveau national : doublement et a minima 300 communes concernées par an France entière d'ici 2027  La fiche action et son tableau de suivi associé constituent l'objectif régional basé sur les propositions des DDT(M).	DDT(M)
PPRN et PAC Risque incendies de forêt	Taux de couverture par un PAC, un PPRif prescrit ou approuvé, une zone de danger pour les communes couvertes par un massif classé à risque d'incendie	75 % en 2027	DDT(M)
PPRN et PAC Avalanche	Taux de couverture par un PAC ou par un PPR avalanche prescrit ou approuvé en zone d'aléa avalanche fort	100 % en 2026	DDT(M)
Séisme	Taux de couverture des communes en zone de sismicité 4 par un microzonage	en augmentation	DDT(M)
OH	Fourniture des contributions à l'instruction des demandes d'autorisation dans les délais (y compris les autorisations simplifiées)	au moins 90 %	DREAL SCSOH
OH	Pour les barrages de classe A : nombre d'EDD périodiques clôturées, en priorisant celles des barrages non conformes à l'arrêté technique barrages nécessitant des travaux substantiels	100 % des EDD à fin 2027	DREAL SCSOH

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 13/17

Thème	Indicateur	Objectif	Services concernés
OH	Pour les barrages de classe B : nombre d'EDD périodiques déposées depuis plus de 3 ans (délai glissant) et non clôturées	Moins de 10 % du parc fin 2025, moins de 5 % fin 2026 et 0 % fin 2027	DREAL SCSOH
OH	Nombres de visites d'inspection annuelles	Respect de la fréquence minimale des inspections prévue au référentiel professionnel	DREAL SCSOH
IP	Nombre d'évènements d'initiative locale mis en œuvre, dans le cadre de la Journée nationale de la résilience	en progression de 10 % chaque année	SIDPC et DDT(M) avec appui DREAL URNM.
Montagne	Taux de sites suivis par l'Etat disposant d'une stratégie	100 % à fin 2027	DDT(M) avec appui DREAL URNM
PAPI	Taux de couverture des TRI par des PAPI	100 % en 2026	DREAL URNM : instruction et labellisation
STePRiM	Taux de couverture des territoires de montagne par une STePRiM	en augmentation, avec au moins une STePRiM labellisée par département des massifs alpins et pyrénéens d'ici à fin 2026	DDT(M) : accompagnement technique des porteurs de projets et suivi de la mise en œuvre.
VIGICRUES	Taux d'avancement des seuils de vigilance révisés	100 % en 2025	DREAL UPCH
VIGICRUES	Taux de communes abonnées à Vigicrues Flash	> 50 % à horizon 2027	DREAL UPCH
VIGICRUES	Respect des jalons 2025 -2026 -2027 des PAQ de chaque DREAL		DREAL UPCH
TRITON	Taux de remplissage de TRITON	100 % en 2025, 2026 et 2027	DREAL URNM et DDT(M)
SWEET PEPPER	Transmission de l'ensemble des données PPRN pour le projet Sweet Pepper	100 % à fin mars 2025	DDT(M) avec appui DREAL

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 14/17

## 4 Glossaire

CAR : Comité de l'administration régionale  
CBR : contrôleur budgétaire régional  
CDRNM : Commission départementale des risques naturels majeurs  
COFIL : Comité de pilotage  
COTECH : Comité technique  
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)  
DDRM : Dossier départemental sur les risques majeurs  
DGPR : Direction générale de la prévention des risques  
DI : Directive inondation  
DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs  
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations  
GT : Groupe de travail  
JNR : Journée nationale de la résilience  
OH : ouvrage hydraulique  
ONF : office national des forêts  
ORRM : Observatoire régional des risques majeurs  
ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile  
PAC : Porter à connaissance  
PAPI : Programme d'action de prévention des inondations  
PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation  
PPRi : Plan de prévention des risques inondation  
PPRN : Plan de prévention des risques naturels  
RDI : Référent départemental inondation

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 15/17

RGA : retrait gonflement des argiles  
 RTM : Restauration des terrains en montagne  
 SCSOH : Service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydraulique (DREAL)  
 SDPC : Schéma directeur de prévision des crues  
 SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau  
 SE : système d'endiguement  
 SLGRI : Stratégie locale de gestion des risques d'inondation  
 SPC : Service prévision des crues  
 SRN : Service risques naturels (DGPR)  
 SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
 STePRiM : Stratégie Territoriale de Prévention des Risques en Montagne  
 TRI : Territoire à risque important d'inondations

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 16/17

## 5 Annexes

[1] – Courrier du 02/04/2025 transmettant la feuille de route nationale 2025-2027

[2] – Fiche action « animation »

[3] - Fiche action « BOP181 »

[4] - Fiche action « gaspar / géorisques / sweet pepper, DDRM, DICRIM »

[5] - Fiche action « culture du risque »

[6] - Fiche action « PAPI ».

[7] - Fiche action « STePRIM »

[8] - Fiche action « TRITON »

[9] - Fiche action « PPRN et PAC » + tableau de suivi

[10] - Fiche action « RDI »

[11] – Fiche action « UPCH »

[12] - Fiche action « DI »

[13] - Fiche action « MVT»

[14] - Fiche action « Séisme »

[15] - Fiche action « FF »

Stratégie régionale	Processus concerné : P8	
Stratégie régionale PACA des risques naturels et hydrauliques	Indice :1	Page 17/17